

HAUTE-VIENNE ■ Les élus du Dorat déposent plainte estimant que la visibilité a été sous-estimée

# Contre la "tromperie" des éoliennes

Estimant que les éoliennes qui tournent à quelques kilomètres du bourg sont bien plus visibles que ce qui avait été promis, les élus du Dorat ont déposé plainte au pénal.

Jean-Louis Mercier

Les recours contre les projets d'installations d'éoliennes, c'est presque devenu un sport national qui se joue devant les tribunaux administratifs. Les plaintes contre les éoliennes dont les pales tournent depuis longtemps, c'est plus rare.

C'est pourtant ce que tente le conseil municipal du Dorat, au nord de la Haute-Vienne, qui a déposé, vendredi, plainte contre X pour escroquerie, complicité et recel devant le procureur de la République de Limoges.

Cette plainte vise le parc éolien du Champ de Bos, avec ses six machines qui brassent le vent depuis octobre 2020 et dont l'implantation à 10 km du Dorat n'avait pas été un fleuve tranquille. De permis annulés par la justice en décision du Conseil d'État validant l'autorisation d'implantation, celle-ci a fait l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique, comme il se



**VISIBLES.** Les photos contenues dans la plainte, déposée par Bruno Schira au nom du conseil municipal, montrent l'impact visuel des éoliennes sur la cité. PHOTO : J.-L. M.

doit. Sauf que les élus d'aujourd'hui estiment qu'entre le projet et la réalité qu'ils voient tourner dans leur ciel, il y a une grosse différence.

## Covisibilité

Cette différence a pour nom « covisibilité ». Cette notion signifie que deux édifices sont visibles d'un même point de vue. Or dans le projet initial du champ éolien porté par la

société Ostwind, il ne devait pas y avoir de covisibilité entre celui-ci et la collégiale du Dorat, chef-d'œuvre architectural du XII<sup>e</sup> siècle, monument historique depuis 1846 et fierté de la commune. Le rapport d'enquête publique de mars 2011 affirme aussi « qu'aucune covisibilité n'est prévisible pour la collégiale, depuis le parvis de la mairie ».

Bruno Schira, le maire

élu en 2020, aligne sur son bureau les photos prouvant que la covisibilité est bien réelle, si l'on se positionne ailleurs que sur le parvis de la mairie. « Ces éoliennes ont été construites avec l'accord du conseil municipal de l'époque sur la base des études d'impact, explique-t-il. Mais le dossier de l'étude d'impact ne comporte qu'un seul photomontage concernant le Dorat », cette vue depuis le parvis de la mairie qui atténue l'impact visuel des éoliennes puisqu'elles en sont absentes.

## « Trompés »

« Nous avons été sciemment trompés, accuse le maire. Il y a bien une covisibilité, notamment à partir de l'axe est-ouest, qui est le plus fréquenté. Nous ne pouvions pas l'imaginer avant la construction des éoliennes. » Mais l'étude d'impact aurait dû l'envisager.

Lui et son conseil unanimes assurent que ces engins « ont un impact préjudiciable. Nous faisons partie du réseau des Petites cités de caractère, nous sommes lauréats du programme Petites villes de demain. Notre projet de territoire est basé sur le développement économique par le tourisme ». Il

est grand temps, selon le maire, de se montrer plus restrictif avec ce qui transforme le paysage autour d'un site classé.

Pour autant, les élus du Dorat ne se disent pas opposés aux éoliennes, « nous avons même pris des délibérations dans ce sens ». Pas question non plus d'exiger illico le démontage des actuelles ou de chercher quelque arrangement financier que ce soit. « Ce que nous voulons, c'est que les prochains projets soient réalisés sur la base d'études sérieuses, que les services de l'État fassent leur travail avec rigueur. »

Mais Bruno Schira prévient : « nous ferons tout pour que, à la fin de l'exploitation, au bout d'une trentaine d'années, ces éoliennes puissent être démontées ».

Ce coup de semonce des élus du Dorat a pour but avoué de faire en sorte que toute la chaîne de décision en matière d'implantation d'éoliennes soit plus exigeante et moins naïve, vis-à-vis des porteurs de projets. Précaution importante car 53 implantations sont encore possibles sur la communauté de communes, où 37 tournent déjà. ■

Contactés, les dirigeants d'Ostwind n'ont pas souhaité faire de commentaire.